



DEC 097/2024

DECISION

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la mairie de Wormhout et l'association Le Quadrille des Homards en vue de la représentation du spectacle « Cailloux... » au Musée Jeanne DEVOS le dimanche 08 septembre 2024 dans le cadre du dispositif Plaines d'été mis en place par la DRAC.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de partenariat entre la Mairie de Wormhout et l'association « Le Quadrille des Homards »
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signée avec l'association Le Quadrille des Homards, représentée par Madame Tiphaine ZETLAOUI, Présidente, une convention de partenariat en vue d'une représentation du spectacle « Cailloux... ».

Coordonnées du mandataire :

Association Le Quadrille des Homards
89 rue de Barthélémy Delespaul
59500 LILLE

N° de SIRET : 524 289 915 000 42 – Code APE : 9001Z

Date, horaire et lieu de la prestation :

Le dimanche 8 septembre 2024 – à 16h00 dans le jardin du Musée Jeanne Devos, 17 rue de l'église (en cas de pluie, la représentation aura lieu à l'école de musique) - Durée : 30 minutes

Coût de la prestation :

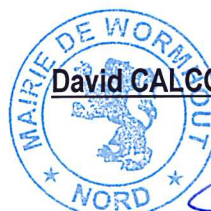
Le spectacle est délivré à titre gratuit.

Date de signature du contrat : 09/07/2024

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 10 /07/2024
Pour le Maire, par délégation, l'adjointe
déléguée Florence DEHONDT

Le Maire,



David CALCOEN

Florence DEHONDT